7, Rue de Thionville
75019 Paris
Tél. : 01 40 30 30 10
Mail : contact@copropriete-formation.fr

Formation J102 : « Maîtriser les évolutions apportées au fonctionnement de la copropriété depuis la loi du 10 juillet 1965 »

Titre : Connaître les bases juridiques de la copropriété, son organisation et son fonctionnement

Objectifs pédagogiques :

- Décrire les modifications légales relatives à la copropriété depuis la loi ELAN
- Appliquer les nouvelles dispositions légales dans la gestion quotidienne de la copropriété
- Évaluer et analyser les implications des changements juridiques sur la gestion des petites copropriétés

Prérequis : Connaître idéalement l'organisation et le fonctionnement d'une copropriété.

Public : Agents territoriaux, Opérateurs et Tout professionnel souhaitant se former sur le fonctionnement de la copropriété.

Effectif : Minimum 2 participants – Maximum 12 participants

Modalité et délais d'accès :
Retrouvez les dates des prochaines sessions sur www.copropriete-formation.fr

Durée : 1 jour (7 heures)

Format : Présentiel et distanciel - inter-entreprise ou intra entreprise.

Intervenant : Expert de l'ARC

Méthodes et moyens pédagogiques :
Les supports mobilisés sont multiples : documents et ouvrages publiés par l'ARC, textes législatifs - Partages d'expérience, études de cas proposées par le formateur - Les participants peuvent également proposer des cas pratiques. À l'issue de la formation, guides et/ou dossiers techniques sont transmis aux participants.

Modalités d'évaluation :
- Avant la formation, une évaluation des prérequis des participants est réalisée (questionnaire, quiz…)
- Tout au long de la formation, le formateur valide la progression pédagogique des participants à l'aide d'outils d'évaluation (test, questionnaire etc..).
- À l'issue de la formation, les participants complètent un questionnaire d'évaluation des acquis de la formation (évaluation à chaud).
- À l'issue de la formation, un questionnaire de satisfaction (à chaud) est complété par le participant.
- 3 à 6 mois après la formation l'entreprise ou le participant complète un questionnaire (à froid) sur la mise en pratique des acquis.

Tarif : 1440€ net de taxe par participants en inter | Sur devis en Intra

Personne en situation de Handicap : Contacter notre référente handicap Mme Viktoria LAURENT institut-formation@copropriete-formation.fr.

7, Rue de Thionville
75019 Paris
Tél. : 01 40 30 30 10
Mail : contact@copropriete-formation.fr

Contenu pédagogique :

I. Les modifications légales de la copropriété depuis la loi ELAN

- Ordonnance du 30 octobre 2019 : réforme du droit de la copropriété
- Décret du 2 juillet 2020 : mesures sur le fonctionnement de la copropriété

II. Pouvoirs du Conseil Syndical et de son Président

- Éligibilité, délégations et obligations du Conseil syndical
- Communications entre conseil syndical et syndic
- Pouvoir propre au président du conseil syndical

III. Convocation et tenue de l'Assemblée Générale (AG)

- Autorisations spéciales de l'AG
- Gestion des archives du syndicat des copropriétaires
- Vote par correspondance et vote en deuxième lecture
- Assemblée générale spéciales

IV. Mandat et contrat de syndic

- Élection, nomination, démission et révocation du syndic
- Contrat-type, mesures conservatoires, transmission des documents

V. Autres dispositions administratives

- Responsabilités du syndicat, dissolution, syndicat secondaire et règlement de copropriété
- Compte bancaire, pénalités de retard, documents minimums, indivisions

VI. Parties communes et règlement de copropriété

VII. Gestion des petites copropriétés

- Dispositions pour les copropriétés de 5 lots lorsque le budget prévisionnel moyen est inférieur à 15 000€
- Prise de décision pour les syndicats à deux copropriétaires.